

- Débats [Débats](#)
- Loi Duplomb [Loi Duplomb](#)

Marc-André Selosse, biologiste : « La loi Duplomb est une loi passéeiste, ignorante de l'évolution technique, aux coûts financiers et humains colossaux »

[Tribune](#)  
[Marc-André Selosse](#)  
[Biologiste](#)

Un débat sur ce texte contesté, qui vise notamment à réautoriser l'acétamipride, un dangereux insecticide, est organisé, le 11 février, à l'Assemblée nationale. Le professeur au Muséum national d'histoire naturelle dénonce, dans une tribune au « Monde », les « coûts cachés » de cette loi.

Publié hier à 06h00, modifié hier à 12h15 Temps de Lecture 4 min.

Vous pouvez partager un article en cliquant sur les icônes de partage en haut à droite de celui-ci.

La reproduction totale ou partielle d'un article, sans l'autorisation écrite et préalable du [Monde](#), est strictement interdite.

Pour plus d'informations, consultez nos [conditions générales de vente](#).

Pour toute demande d'autorisation, contactez [syndication@lemonde.fr](mailto:syndication@lemonde.fr).

En tant qu'abonné, vous pouvez offrir jusqu'à cinq articles par mois à l'un de vos proches grâce à la fonctionnalité « Offrir un article ».

[https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/02/10/marc-andre-selosse-la-loi-duplomb-est-une-loi-passeiste-ignorante-de-l-evolution-technique-aux-couts-financiers-et-humains-colossaux\\_6666098\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/02/10/marc-andre-selosse-la-loi-duplomb-est-une-loi-passeiste-ignorante-de-l-evolution-technique-aux-couts-financiers-et-humains-colossaux_6666098_3232.html)

Après une pétition contre la loi Duplomb qui avait recueilli plus de 2 millions de signatures à l'été 2025, l'Assemblée nationale rouvre, le 11 février, un débat sur ce texte promulgué le 11 août 2025. La loi consacrait le retour de l'acétamipride, un insecticide dangereux pour la santé et l'environnement, mais [cette disposition a été censurée par le Conseil constitutionnel](#). Cela ne décourage pas le sénateur Laurent Duplomb (Les Républicains, Haute-Loire), qui a déposé, le 2 février, une nouvelle proposition de loi pour réintroduire ce pesticide interdit en France depuis 2020.

En l'état actuel des choses, la loi Duplomb conserve des dispositions alarmantes. Elle facilite l'installation des élevages intensifs et des bassines pour l'irrigation. Elle empêche d'interdire un pesticide, quelle que soit sa toxicité, si aucune alternative n'existe. Enfin, revenant sur les interdictions des lois [Labbé \[2017\]](#) et [EGalim \[2018\]](#), elle permet aux vendeurs de pesticides d'être aussi les conseillers des agriculteurs, au risque de ventes excessives. Ces dispositions, que certains voudraient même élargir dans une future loi « Duplomb 2 », sont donc dangereuses – et surtout très coûteuses.